



Réunion du : 3 Octobre 2022

Présidence : M. Thierry CHARBONNEL.

Membres Présents :

MM. BELARD, DUFOUR, IMBERT, LOUBEYRE, MAGNANT, PARRO.

Absent excusé à la séance :

M. VANTAL, secrétaire administratif.

Le Bureau adresse ses remerciements au club du FC PLANEZE pour l'excellente organisation de l'Assemblée Générale d'Automne du District.

Il adresse ses condoléances au club de VALLEE DE L'AUTHRE suite au décès de leur ancien Président Monsieur DELCAIRE.

1°) Informations du Président :

Le Président fait un compte rendu du Conseil de Ligue du 17 septembre 2022.

Il retrace les différents points de l'ordre du jour, notamment le point licences, les mouvements au sein de l'Équipe Technique Régionale, la mise en place du groupe de travail FACE (Facilitation de l'Accès aux Compétitions régionales des Clubs Excentrés), le relevé financier N°1, le lancement du dispositif « toutes foot ».

Roland LOUBEYRE complète ces propos en exposant un compte rendu du Bureau Plénier de la Ligue et de la réunion consacrée aux contrats d'objectifs du 22 septembre dernier.

2°) Compte rendu de l'Assemblée Générale du District du 24 septembre 2022 à VALUEJOLS :

Les membres du Bureau du District se réjouissent de la bonne tenue ainsi que l'excellente organisation de l'Assemblée Générale.

Ils remercient les différentes personnalités présentes à cette réunion et se félicitent aussi du nombre de clubs présents (seulement 5 absents).

Une discussion s'ouvre concernant la problématique de l'organisation de cette Assemblée en amont. Des solutions devront être apportées à l'avenir avec l'anticipation de certains points.

Faisant suite au vœu adopté concernant la suppression de la D5 pour la saison prochaine, il est demandé à la Commission des Calendriers, Coupes et Championnats de faire une proposition au Comité Directeur pour mettre en place, pour cette fin de saison, un système qui permettrait aux clubs disputant ce championnat de garder un esprit compétitif.

3°) Dossiers :

- **Mise à jour des différentes Commissions du District :** Mise à jour faite en séance par Patrick IMBERT.
Modification de la dénomination de la Commission Labellisation des Ecoles de Foot renommée Commission Labellisation des Clubs.
Modification de la dénomination de la Commission Promotion de l'Arbitrage renommée en sous-commission de la CDA par conséquent elle intègre la CDA en SOUS - Commission Promotion de l'Arbitrage.
Modification de la dénomination de la Commission des Médailles – Challenge Mozaïc renommée Commission des Médailles – Bénévolat.
Mise à jour des membres et nouveaux élus dans les différentes commissions (Coralie Belin remplace Yannick Gaden, Yann Charreton remplace Mohamadou Sow, Vincent Regimbal remplace Pascal Combes dans certaines commissions et intègre de nouvelles commissions.
La présentation du document modifié sera faite lors du prochain comité directeur du 7 novembre PROCHAIN
- **Tirage au sort des 1/16^{ème} de finales de la Coupe du Cantal :** il aura lieu le Mardi 18 Octobre à 19H dans les locaux d'INTERSPORT à Aurillac.
- **Courrier du club de CEZALLIER – ALAGNON demandant d'engager une équipe « 2 » en D5 pour la saison actuelle :** le championnat ayant débuté, d'un point de vue technique, le Bureau regrette de ne pouvoir donner une réponse favorable à cette demande.
- **Weekend des bénévoles à CLAIREFONTAINE les 1^{er} et 2 octobre 2022 :** Pierre DUFOUR et Patrick IMBERT en charge du dossier évoquent les problèmes rencontrés pour rassembler les bénévoles prévus initialement la saison précédente suite à la décision tardive de la LFA de reconduire cette opération. Toutefois, ce week-end s'est très bien déroulé et il a été très apprécié par les participants de nos clubs Cantaliens.
- **Candidature à l'organisation des finales Nationales U17 & U19 :** le dossier de candidature pour l'organisation de cet événement soutenue par la Ligue et avec comme club support Aurillac Football Club sera adressé à la LFA.
- **Le Bureau demande à la Commission adéquate de se réunir afin de désigner au plus vite le lauréat du Fair Play Crédit Agricole pour la 2^{ème} partie de la saison dernière.**
- **Proposition de modification de la réglementation concernant les « commissaires aux terrains » :** Le Bureau souhaite réduire à un le nombre de commissaires aux terrains que les clubs recevants doivent fournir obligatoirement tout en rappelant l'importance de ce rôle lors d'une rencontre de football auprès des clubs et des arbitres.

Nouveau texte : Rappel aux clubs : Article 26 des RIC Indépendamment du service d'ordre, le club recevant désignera un commissaire muni d'un brassard, qui sera présenté au délégué, aux arbitres et aux capitaines des deux équipes avant le match, et dont les noms figureront sur la feuille de match. Toute infraction à cette disposition, signalée par le délégué ou l'arbitre officiel sera passible d'une amende de 19€ en ce qui concerne les compétitions du District

- **Arbitrage D5** : constat d'un fonctionnement décevant en ce début de saison.

Le Président,
T. CHARBONNEL

Le Secrétaire Général
P. IMBERT